



Infiltrations eventuellement dues à des travaux de l'ancien propr

Par **Laurent_Nice**, le **12/11/2016** à **10:39**

Bonjour,

Nous sommes en accession à la propriété depuis 2005 au troisième et dernier étage et avons des infiltrations d'eau de pluie.

Nous avons fait réaliser un devis par une entreprise d'étanchéité par l'intermédiaire du syndic mais celui ci n'est pas accepté par les autres copropriétaires sous prétexte que la fuite serait due a des travaux qu'aurait réalisé l'ancien propriétaire de son propre chef sur une cheminée afin d'installer un insert ici.

Le syndic à prit notre co-proprieté en 2005.

Le précédent syndic est decédé et il n'y a pas trace des comptes rendus de reunions de copropriétaires sur cette periode.

Pourriez vous me renseigner.

Nous sommes un peu perdus et ne savons pas dans quelle direction aller.

Cordialement.